

PROGRAMME DE FORMATION

Titre formation

2021

Comprendre le fonctionnement du PER, à l'entrée, à la sortie.

Calculez la capacité de versement disponible et déterminer, selon le profil du client, les modalités de versement

| | |
|----------------|---------------|
| Dates et Lieux | Le 6 mai 2021 |
| Durée | 2 h |
| Horaires | 10 h 12h |

| | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Public | Professionnels du patrimoine |
| Type | Inter-entreprises |
| Pédagogie | Exemples chiffrés et schémas |
| Modalités d'évaluation et de suivi | Quiz et corrigé (notation) |
| Heures réglementaires validées | 2 h DDA |

| | |
|-----------|---|
| Prérequis | <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance minimale des produits retraite ancien : PERP, Madelin, PRECO etc • Connaissance de la fiscalité au barème progressif • Avoir une pratique du conseil patrimonial |
|-----------|---|



Intervenant

Céline ROUX

Consultante et formatrice Fidroit

Objectif(s) de la formation

- Maîtriser le régime juridique et fiscal du PER plus spécifiquement
- Déterminer combien verser pour les salariés et TNS
- Connaître et comprendre les optimisations possibles du PER

Contenu pédagogique

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront abordés synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratiques concrètes.

C'est la signature habituelle de FIDROIT.

| | |
|---|--|
| <p>Le PER</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fonctionnement du PER individuel, PER-collectif et PER-obligatoire ▪ Les modalités d'alimentation et le régime fiscal à l'entrée ▪ La fiscalité à la sortie et les cas de sortie anticipée ▪ Optimiser l'utilisation du PER pour détenir des SCPI, pour les dirigeants ou encore pour obtenir des revenus complémentaires importants |
| <p>Le disponible de versement épargne retraite</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les étapes de calcul pour un salarié et un TNS ▪ Les questions récurrentes que l'on se pose pour déterminer le disponible épargne retraite ▪ La mutualisation et les plafonds non utilisés des années antérieures |

Contactez-nous

Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : formation@fidroit.fr

Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : formationpro@fidroit.fr